



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Préfet, directeur général de la
sécurité civile et de la gestion des crises*
DGSCGC / DSP / n° 11

Paris, le **09 FEV. 2016**

Monsieur le Président,

Par correspondance en date du 1^{er} février 2016 vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos courriers successifs relatifs à l'emploi de personnels administratifs et techniques dans les salles opérationnelles des services départementaux d'incendie et de secours.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises est évidemment consciente de la situation très hétérogène des CTA/CODIS, notamment dans leur composition, en fonction des départements.

Pour cette raison, le directeur des sapeurs-pompiers, comme cela vous a été indiqué le 15 décembre dernier, a souhaité inscrire au calendrier des réunions de dialogue social une séance de travail spécifique sur ce thème le 5 avril 2016.

Cette rencontre sera l'occasion de faire le point sur vos demandes et de déterminer avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives les pistes d'amélioration qu'il convient de mettre en œuvre.

Sans attendre et comme vous le savez la direction des sapeurs-pompiers a engagé la rédaction d'un référentiel des emplois, des activités et des compétences qui sera finalisé d'ici à la rencontre du 5 avril.

Par ailleurs, dans le cadre de la « clause de revoyure » des dispositifs indemnitaires ont été prévus pour mieux prendre en compte la spécificité du travail dans les salles opérationnelles.

J'espère que ces éléments sont de nature à vous confirmer l'attention portée aux préoccupations que vous exprimez, et, restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de toute ma considération.


Laurent PREVOST

Monsieur André GORETTI
Président FA SPP PATS
285, avenue des Maurettes
06270 VILLENEUVE LOUBET